Montreuil, le 7 avril 2025

À : Mesdames et Messieurs les Députés

Objet : Appel à confirmer la suppression du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) entre le 8 et le 11 avril 2025

Madame la Députée, Monsieur le Député,

À partir du mardi 8 avril et jusqu'au 11 avril, vous serez appelés à débattre du projet de loi de simplification de la vie économique.

La CGT a participé aux tables rondes et a porté ses propositions. Parmi celles-ci, la suppression du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) a été adoptée en commission. La CGT FERC Sup, la CGT des Universités et des Grandes Écoles, **vous appelle à confirmer la suppression de l'Hcéres et à repousser les amendements, dont celui du Gouvernement (n° 1965), qui visent à rétablir cette agence..**

Pourquoi ?

Depuis quinze ans, l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) subissent une vague de restructuration permanente doublée d'une pénurie budgétaire récurrente. Les établissements sont mal entretenus, le nombre d'étudiants augmente sans recrutements d'enseignants-chercheurs supplémentaire, l'ensemble du système repose de plus en plus sur le recours à un travail précaire (35 % de contractuels), voire très précaire (170 000 vacataires) sans perspective d'amélioration.

Sur cette période, une part croissante des budgets, pourtant en baisse en € constants, a été détournée au profit de deux agences non productives, l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et, justement, l'Hcéres (Aeres avant 2013). Comme deux faces d'un même miroir, **ces deux agences participent de l'entrave au travail des enseignants-chercheurs et de l'ensemble des personnels** : obligés de répondre à des appels à projets pour arracher le plus modeste des financements pour travailler, obligés de consacrer une part grandissante de leur travail au reporting, fiches de temps, compte-rendus, et enfin rapports d'activités, auto-évaluation et autres SWOT (*strengths, weaknesses, opportunities and threats*) en prévision du « *passage de l'Hcéres* ».

Il faut ajouter qu'est venu s'ajouter récemment une suspicion d'instrumentalisation de l'agence à l'occasion de l'évaluation des établissements de la vague E (Hauts-de-France et Île-de-France hors-Paris, Réunion et Mayotte). Les avis, émis par la direction de l'agence et non par les équipes d'évaluation, parfois de façon tout à fait contradictoire avec le contenu du rapport, mettent au pilori de larges pans des offres de formation de ces établissements parmi les moins financés de France, en particulier pour les formations de second cycle. La proportion d'avis négatifs est en augmentation exponentielle soudaine par rapport aux deux vagues précédentes. Pour la CGT FERC

Sup, les motivations de ce constat accablant ne sont pas à chercher du côté des formations ou des personnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR). Elles se situent bien plutôt du côté d'une instance d'évaluation qui, cette fois, est allée trop loin dans le déversement massif et outrancier de critiques qui n'ont pas d'autre fin que « justifier » des coupes drastiques dans l'offre de formation universitaire publique, en délégitimant les efforts des collègues après les avoir épuisés en servitudes bureaucratiques. Et ça n'est pas une tentative de réforme bâclée menée au pas de charge par la nouvelle présidente qui permettra de lever les doutes et la suspicion...

Moins d'argent d'un côté, plus de temps consacré à la technostructure de l'autre, le travail des agents de l'ESR perd de son sens. Les épuisements au travail et les signalements de dangers graves et imminents se multiplient. **Et les résultats de la recherche française s'effondre : en 20 ans, la France est passée du 6è au 13è rang mondial des publications scientifiques, une baisse unique parmi les pays de l'OCDE**.

Notons enfin que si l'enseignement supérieur public est en permanence évalué et étranglé budgétairement depuis des années, l'enseignement supérieur privé à but lucratif, a contrario, se développe sans aucun contrôle et bénéficie gratuitement de la plateforme d'admission Parcoursup et des subventions massives à l'apprentissage dans le supérieur. **Ces innombrables attaques contre le service public d'enseignement supérieur renforcent le secteur privé, malgré ses manquements récemment épinglés par une enquête journalistique. L'enseignement supérieur privé ne fait pourtant l'objet d'aucune évaluation critique.**

Si la CGT s'oppose au HCERES, cela ne signifie pas que la CGT FERC Sup soit contre toute évaluation collective par les pairs. Une instance existe, le Conseil National des Universités, il suffirait de s'en inspirer, mais c'est précisément à sa disparition que travaille le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche… Pour la recherche, le Comité National de la Recherche Scientifique existe également. Le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) coordonnerait l'ensemble. **A l'opacité et l'arbitraire du Hcéres,** nous préférons les solides garanties apportées par un retour au cadrage national des diplômes et la transparence et la démocratie d'instances constituées majoritairement de membres élus.

C'est pourquoi la CGT FERC Sup vous prie de confirmer la suppression du Hcéres en repoussant les amendements demandant son rétablissement.

Sachant pouvoir compter sur votre action, veuillez croire, Madame la Députée, Monsieur le Député, en notre indéfectible attachement au service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et recevez nos salutations syndicales,

Jean-Marc NICOLAS
Secrétaire Général de la CGT FERC Sup

Patrick BOUMIER
Co-secrétaire général du SNTRS-CGT